

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n° 2023-95

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 décembre 2023.

Objet : Acquisition de deux garages rue de Dijon – lots n°21 et n°27

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS,

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS (pouvoir à Frédéric GOULIER), Maxime AMBARD, (pouvoir à Frédéric TISSOT), Aubin AMARDEIL (pouvoir à Jean-François DODET), Aurélie DE VOS, Laurianne SENE (pouvoir à Rémi DELATTE).

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Antoine CAMUS et Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI ont été nommés secrétaires.

Monsieur Olivier ARBEZ expose le rapport suivant :

Considérant que :

- cette parcelle est intégrée dans le PLUi-HD au site projet n° 1 Cours de Gray pour la construction de 125 logements,

Suite aux propositions des consorts Marichal et de Madame SAUGER, de vendre leurs garages, les parties se sont entendues sur le prix de 12 000 € ttc le garage.

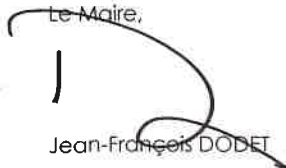
Ces garages, cadastrés section AI n°94, constituent les lots n°21 et n°27 de la copropriété située 9001 rue de Dijon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE 28 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), d'acquérir deux garages, l'un auprès des consorts MARICHAL (lot 21) et l'autre auprès de Mme SAUGER (lot 27), pour un montant de 12 000 € ttc chacun, et de mandater M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ces dossiers, comme évoqué ci-dessus.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **27 DEC. 2023**

Le Maire,


Jean-François DODET

Les secrétaires,


Antoine CAMUS


Fatiha CHARIFI ALAOU

Date de publication : **27 DEC. 2023**